

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE PARIS - ILE DE FRANCE FUTNET

Article premier. - Titre et Challenge.

La Ligue de Paris Ile de France organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée « Championnat de Paris Ile de France FUTNET », réservée à tous les clubs affiliés.

Article 2. - Commission d'Organisation.

La Commission Régionale Futnet est chargée en collaboration avec la Direction Générale et le Département des Activités Sportives de la L.P.I.F.F. de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

Article 3. - Engagements.

Le Championnat Régional Futnet est ouvert à tous les clubs de la Ligue de Paris I.D.F., qui pourront engager une ou plusieurs équipes lors de chacun des tournois composant le Championnat.

Les engagements des équipes se font auprès des Districts selon les modalités définis par ces derniers.

Dans le cas où un District n'organiserait pas de phase départementale sur son territoire, les clubs de ce District, peuvent s'engager dans un District dont ils ne dépendent pas.

Article 4. - Calendrier.

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

Les rencontres se déroulent aux dates fixées par le calendrier général de la saison.

Le calendrier des rencontres est communiqué aux clubs par Email, huit jours au moins avant la date prévue, et ne peut plus être modifié, sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission Régionale Futnet. Les modifications de date sont communiquées aux clubs intéressés selon les modalités en vigueur.

Les matchs reportés se disputent à la date fixée par la Commission Régionale Futnet.

Article 5. - Système de l'Epreuve.

Le Championnat Régional Futnet est organisé en 2 phases :

5.1 - Une phase départementale organisée par les Districts franciliens :

Cadre général préconisé pour l'organisation des phases départementales :

Les Districts organisent un ou plusieurs tournois pour établir un classement des équipes.

Un tournoi peut accueillir entre 3 et 16 équipes regroupées sur un même lieu.

Chaque club est libre d'inscrire plusieurs équipes dans les tournois.

Si le nombre d'équipes inscrites est supérieur à 16 équipes, le District sélectionnera les équipes qui participeront au tournoi.

Les critères retenus pour réduire le nombre d'équipes seront dans l'ordre :

1. Limitation du nombre d'équipes par club,
2. Si plus de 16 clubs désirent inscrire une équipe, la priorité de participation sera donnée aux clubs ayant participé à des tournois précédents

3. Pour sélectionner les clubs participants entre des clubs présentant les mêmes caractéristiques de participation antérieures, la priorité de participation sera donnée aux premiers clubs inscrits pour le tournoi.

Les clubs peuvent ne participer qu'à certains tournois et intégrer la phase départementale en cours.

Lors d'un tournoi, un classement des équipes est établi en jouant les matchs de classement, a minima pour les 8 premiers. Des points sont attribués aux équipes en fonction de leur classement :

- 1^{er} : 30 points
- 2^{ème} : 26 points
- 3^{ème} : 23 points
- 4^{ème} : 20 points
- 5^{ème} : 16 points
- 6^{ème} : 13 points
- 7^{ème} : 10 points
- 8^{ème} : 7 points

Pour les clubs inscrivant plusieurs équipes, les points obtenus par l'équipe du club la mieux classée à chaque tournoi sont additionnés pour le classement général, indépendamment des joueurs ou de l'appellation de l'équipe. De la même manière, les points obtenus par la deuxième meilleure équipe du club sont additionnés pour le classement général, indépendamment des joueurs et de l'appellation de l'équipe, et ainsi de suite pour les équipes suivantes du club.

Les rencontres auront lieu en triple (3 contre 3), et, selon le nombre d'équipes inscrites au tournoi, pourront se jouer :

- **en un set** de 15 points (2 points d'écart max 21) ou en 15 points secs ou en 21 points secs ;
- **en deux sets** gagnants de 15 points (2 points d'écart max 21) ou 21 points secs.

5.2 - Une phase régionale :

La phase régionale regroupe les 16 meilleures équipes de la phase départementale à savoir :

- Les 2 meilleures équipes au classement des phases départementales si les 8 Districts organisent une phase départementale Futnet
- Dans le cas contraire, les 16 meilleures équipes seront déterminées en fonction du classement des phases départementales ; étant précisé qu'il y aura nécessairement 2 clubs par District (les 2 meilleures équipes de chaque District au classement).

La phase régionale est organisée sous la forme d'un tournoi, dans une formule triple (3 contre 3).

5.3 - Composition des équipes, remplacements, temps morts et rebonds autorisés :

Une équipe est constituée de 3 joueurs minimum et 6 joueurs maximum.

Durant la rencontre, les changements sont libres.

Les équipes ont droit à un maximum de trois temps morts de 30 secondes dans la partie.

1 seul rebond est autorisé.

Le nombre maximum de touches de balle autorisé est de 3 touches (un joueur ne peut pas toucher le ballon deux fois consécutivement).

5.4 - Modalités de départage pour le classement général

En cas d'égalité de points au classement général, les critères pour départager les équipes sont les suivants :

- 1/ Le nombre de premières places dans des tournois,
- 2/ Le nombre de victoires dans les rencontres directes,
- 3/ Le point-avantage dans les rencontres directes,
- 4/ Le nombre de participation à des tournois,
- 5/ Tirage au sort.

5.5 - Formule des tournois :

Pour la phase départementale :

Dans un tournoi, la formule et le nombre de points nécessaires pour remporter une rencontre sont déterminés en fonction du nombre d'équipe participantes :

- 3 équipes participantes : une poule unique – rencontres en 2 sets gagnants de 21 points (2 points d'écart)
- 4 équipes participantes : une poule unique – rencontres en 2 sets gagnants de 15 points (2 points d'écart jusqu'à 21 max)
- 5 équipes participantes : une poule unique – rencontres en 2 sets gagnants de 15 points (2 points d'écart jusqu'à 21 max)
- 6 équipes participantes : deux poules de trois équipes, les premiers de poule sont qualifiés pour les demi-finales, quarts de finales partiels entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} de poule – rencontres en 2 sets gagnants de 15 points (2 points d'écart jusqu'à 21 max)
- 7 équipes participantes : Une poule de 4, une poule de 3, barrage entre les deux derniers de poule, les premiers de poule sont qualifiés pour les demi-finales, quarts de finale partiels entre les 2^{èmes} de poule et le troisième et le vainqueur du barrage – rencontres en 1 set sec de 21 points secs
- 8 équipes participantes : deux poules de quatre équipes, quarts de finale (1^{er} d'une poule contre 4^{ème} de l'autre poule, 2^{ème} d'une poule contre 3^{ème} de l'autre poule) – rencontres en 1 set sec de 15 points (2 points d'écart jusqu'à 21 max)
- 9 équipes participantes : une poule de quatre équipes, une poule de cinq équipes, le 5^{ème} de la poule de cinq est éliminé, quarts de finale (1^{er} d'une poule contre 4^{ème} de l'autre poule, 2^{ème} d'une poule contre 3^{ème} de l'autre poule) – rencontres en 1 set sec de 15 points (2 points d'écart jusqu'à 21 max)
- 10 équipes participantes : deux poules de cinq équipes, les 5^{èmes} de poule sont éliminés, quarts de finale (1^{er} d'une poule contre 4^{ème} de l'autre poule, 2^{ème} d'une poule contre 3^{ème} de l'autre poule) – rencontres en 1 set sec de 15 points (2 points d'écart jusqu'à 21 max)
- 11 équipes participantes : une poule de cinq équipes et une poule de six équipes, les 5^{ème} et le 6^{ème} de poule sont éliminés, quarts de finale (1^{er} d'une poule contre 4^{ème} de l'autre poule, 2^{ème} d'une poule contre 3^{ème} de l'autre poule) – rencontres en 1 set sec de 15 points secs
- 12 équipes participantes : deux poules de six équipes, les 5^{ème} et 6^{ème} de poule sont éliminés, quarts de finale (1^{er} d'une poule contre 4^{ème} de l'autre poule, 2^{ème} d'une poule contre 3^{ème} de l'autre poule) – rencontres en 1 set sec de 15 points secs
- 13 équipes participantes : une poule de quatre équipes, trois poules de trois équipes, le 4^{ème} de poule est éliminé, les premiers de poule sont qualifiés pour les quarts de finale, huitièmes de finale partiels entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} de poule – rencontres en 1 set sec de 15 points secs
- 14 équipes participantes : deux poules de quatre équipes, deux poules de trois équipes, les 4^{èmes} de poule sont éliminés, les premiers de poule sont qualifiés pour les quarts de finale, huitièmes de finale partiels entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} de poule – rencontres en 1 set sec de 15 points secs

- 15 équipes participantes : trois poules de quatre équipes, une poule de trois équipes, les 4^{èmes} de poule sont éliminés, les premiers de poule sont qualifiés pour les quarts de finale, huitièmes de finale partiels entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} de poule – rencontres en 1 set sec de 15 points secs
- 16 équipes participantes : quatre poules de quatre équipes, les 4^{èmes} de poule sont éliminés, les premiers de poule sont qualifiés pour les quarts de finale, huitièmes de finale partiels entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} de poule – rencontres en 1 set sec de 15 points secs

Pour la phase régionale :

16 équipes participantes : quatre poules de quatre équipes, les 4^{èmes} de poule sont éliminés, les premiers de poule sont qualifiés pour les quarts de finale, huitièmes de finale partiels entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} de poule – rencontres en 1 set sec de 15 points secs.

5.6 - Accession en D2 Futnet

A l'issue du Championnat 2023-2024 :

L'équipe classée à la première place de la phase régionale pourra participer à la phase d'accession à la D2 Futnet, sous réserve que l'équipe concernée ne soit pas une réserve d'un club jouant en D1 Futnet ayant terminé entre la 12^{ème} à la 18^{ème} place de ce Championnat lors de la saison 2023-2024. Le cas échéant, l'équipe la mieux classée n'étant pas dans le cas de figure évoqué ci-avant participera à la phase d'accession à la D2 Futnet.

Article 6. – Installations sportives.

Le Championnat Régional Futnet pourra se tenir en gymnase, sur des courts de tennis ou sur un terrain synthétique avec des kits filet.

L'installation qui reçoit les tournois est validée, sur proposition du club hôte, par la Commission régionale Futnet.

Les installations sportives doivent répondre aux normes prévues par les dispositions légales et les circulaires fédérales qui font office de cahier des charges.

Article 7. – Organisation des rencontres sur site

- 1) Le club recevant revêt la qualité d'organisateur matériel de la rencontre.
- 2) Le club organisateur prend la charge de toutes les obligations qui en découlent. Il fait ses meilleurs efforts pour garantir aux équipes visiteuses leur accueil et la mise à disposition des vestiaires.
- 3) Le club organisateur communique à l'instance, dans les 48h qui suivent la fin du tournoi, une version scannée de l'ensemble des tableaux du tournoi, avec le classement final.

Article 8 - Qualifications et participation.

Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G de la L.P.I.F.F..

Les garçons et les filles à partir des U14 peuvent participer au Championnat Régional Futnet en justifiant d'une licence « Joueur », quel que soit le type de licence (Libre, Loisir, Foot Entreprise, Futsal), valide à la date de la compétition.

Les joueurs titulaires d'une double licence peuvent participer à cette épreuve.

La participation de joueurs de D1 aux phases départementales et régionales est limitée comme suit :

- Les joueurs ayant participé à la dernière journée de D1 ne peuvent pas disputer une rencontre du Championnat Régional.
- Un joueur ayant disputé plus de 5 matchs de D1 pour les U21 et 3 matchs de D1 pour les Seniors dans la saison en cours ne peut plus jouer en Championnat Régional.

Article 9. - Ballons.

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Utilisation du ballon Gala noir et blanc préconisée.

Article 10. - Arbitres.

1. L'arbitrage des rencontres est assuré par les équipes/joueurs qui ne jouent pas.
2. Deux membres d'une même équipe (si tournoi ou poule à 3 équipes) ou deux membres de deux équipes différentes (à partir de 4 équipes) assument l'arbitrage, à chaque extrémité et de part et d'autre du filet.
3. À la fin de chaque rencontre, un des deux arbitres transmet le résultat à la table de marque afin que chaque score soit notifié sur la feuille du tournoi.
4. Le club organisateur désigne un arbitre pour la table de marque, qui organise le tournoi et gère la feuille du tournoi.

Article 11. - Forfaits.

Conformément à l'article 23 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

1. Un club déclarant forfait pour un tournoi, pour une ou plusieurs équipes, doit en aviser la Ligue, par écrit, dans les meilleurs délais.
2. En fonction des forfaits constatés entre la date limite d'inscription et la tenue du tournoi, la Commission Régionale Futnet pourra modifier la formule du tournoi et communiquer une nouvelle feuille du tournoi. Si la formule n'est pas modifiée, les rencontres non jouées contre les équipes déclarées forfait seront gagnées sur le score maximum.

Article 12. - Feuilles de Match.

Dans l'attente du développement des supports informatiques de la FFF pour la gestion des feuilles de match sous un format dématérialisé, elle est à compléter et à adresser sous la forme déterminée par la commission d'organisation qui la traite.

Article 13. – Réserves – Réclamations - Evocations.

Conformément à l'article 30 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 14. - Appels.

Conformément à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 15. - Application des Règlements.

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et le Règlement Sportif Général sont applicables au Championnat Régional Futnet.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation compétente. Cependant, cette dernière ne dispose pas du pouvoir de modifier le présent règlement.